

MON CONTRAT D'ALTERNANCE



Pourquoi faire le **choix de l'alternance**?

Faire le choix de l'alternance

Un taux d'insertion
élevé

Une formation de **qualité** avec
de nombreux intervenants du
monde professionnel

Un **salaire**

Une expérience professionnelle
qui fera la différence sur
votre CV

Un dispositif qui se développe et est encouragé par le gouvernement

” L'apprentissage est un levier pour accéder durablement au marché du travail puisque **dans les 7 mois qui suivent la fin du contrat, 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi, dont 60% en CDI.**

C'est également une chance pour les employeurs qui **déclarent (80%) être satisfaits des apprentis qu'ils recrutent et qui réembauchent à la fin du contrat.** ”

Vous avez choisi l'alternance parce que vous avez compris que c'est

la meilleure façon de vous insérer professionnellement

**Taux d'insertion LP GBHQ : 95% après 6 mois pour la promotion 2020
dont 40% en CDI**

(<https://univ-cotedazur.fr/ove-lp>)

L'alternance, vous l'avez **choisie** car

- Vous êtes **capable d'assumer une double charge** de travail
- Vous **souhaitez vous investir** davantage qu'un stagiaire, avoir plus de responsabilités
- Vous entrez déjà dans une **démarche « professionnelle »**: vous signez un contrat de travail et faites « pour de vrai » vos 1^{ers} pas dans la vie pro



Pour témoigner de cet engagement, vous devez **connaître**

- **ce à quoi vous engage l'alternance**
 - et ses **bénéfices**
- pour être **crédible** auprès d'un recruteur
-

Vous :

- suivez une formation en **alternant des périodes académiques et professionnelles**.
- concluez **un contrat de travail** d'une durée de 1 an avec un employeur.
- serez **salarié** de l'entreprise.
- percevrez **une rémunération** mensuelle exprimée en % du SMIC pendant toute la durée de la formation.

Deux types de contrats sont possibles en LP GBHQ :

- **Le contrat d'apprentissage (CA)** et **le contrat de professionnalisation (CP)**
Public concerné CA : jeunes de 16 à 29 ans en formation initiale
Public concerné CP : tout public (y compris les demandeurs d'emploi)
 - Seul le contrat d'apprentissage est applicable dans **le secteur public** (il concernera les laboratoires du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA, du Ministère de la Défense, le Ministère de la Santé, l'ANSES, etc)
-

- Tous les 2 sont des contrats d'alternance
- C'est **l'entreprise qui choisit**
- La Licence GBHQ **offre les 2 possibilités**
- Obligation d'un **contrat pro si > 29 ans**
- **Le CA est +facile à signer car moins cher pour l'entreprise (les grandes entreprises ont souvent un nombre de postes ouverts uniquement en apprentissage)**
- **Mêmes enseignements universitaires et même calendrier d'alternance**
- **Dans les laboratoires du secteur public, uniquement le CA est applicable !**

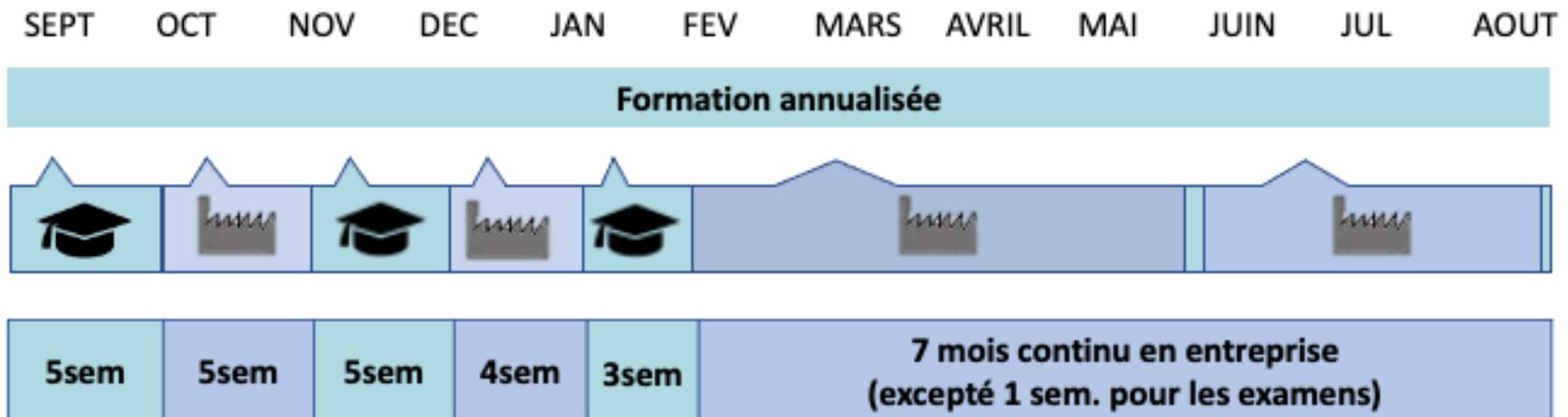
Suivre une formation habilitée à l'apprentissage = une CHANCE supplémentaire car dispositif préféré des entreprises

- Les frais de la formation sont toujours **pris en charge par l'employeur** via l'OPCO* (dans le privé) ou par le laboratoire académique
- Les frais de l'inscription universitaire sont également pris en charge par l'employeur dans le cas d'un contrat pro et par la formation dans le cadre d'un CA

**OPCO : »OPérateurs de COmpétences" ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.*

Le calendrier d'alternance GBHQ permet une formation aux techniques spécifiques de l'entreprise pendant les deux premières périodes pro avec une vraie montée en puissance.

Il est parfaitement adapté aux besoins des laboratoires car organisé en blocs permettant une **période longue presque ininterrompue de 7 mois**.



Les points forts du calendrier:

- Votre maître de stage n'est pas constamment en train de vous former. Il peut notamment vous accompagner pendant la première période en entreprise via des 1ères formations sur vos missions et ensuite retourner à ses propres missions.
 - Passée la période des 3 premiers mois avec allers-retours entre entreprises et cours, vous êtes quasi opérationnel sur votre poste de travail
 - Chaque période en entreprise est assez longue pour que vous soyez investis sur un projet « vivant »
 - Les allers-retours entre formation et temps en entreprise permettent une prise de recul par rapport aux étudiants classiques
 - Vous pouvez être embauchés **avant la rentrée universitaire** de septembre (3 mois, soit dès début juin)
-

Le contrat d'apprentissage, c'est quoi ?

- Objectifs:
Valider un **diplôme**
et acquérir une
expérience professionnelle
SIGNIFICATIVE
- Statut durant le contrat:
Salarié de l'entreprise
- CDD de 1 an
(possibilité anticipation
3 mois)
- Période d'essai:
45 jours en entreprise

Contrat d'apprentissage (art. L6211-1 et suivants du code du travail)		Cerfa FA13
Contractuel de l'apprentissage		Avenant
L'EMPLOYEUR <input type="checkbox"/> employeur privé <input type="checkbox"/> employeur « public »*		
Nom et prénom ou dénomination : _____ N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : _____ Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : _____ Type d'employeur : _____ N° Voie _____ Employeur spécifique : _____ Complément _____ Code activité de l'entreprise (NAF) : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Effectif salarié de l'entreprise : _____ Téléphone : _____ / Télécopie : _____ Courriel : _____ Convention collective applicable : _____ Code IDCC de la convention : _____ *Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/>		
L'APPRENTI(E)		
Nom de naissance et prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F Adresse : N° Voie _____ Département de naissance : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Nationalité : _____ Régime social : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____ Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Représentant légal (à assigner si l'apprenti est mineur non émancipé) _____ Dernier diplôme ou titre préparé : _____ Dernière classe / année suivie : _____ Adresse : N° Voie _____ Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____		
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE		
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 : _____ Date de naissance : _____ Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 : _____ Date de naissance : _____ <input type="checkbox"/> L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.		
LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avenant : _____ Type de dérogation : _____ à assigner si une dérogation a été demandée pour ce contrat Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : _____ Date d'embauche : _____ Date de début d'exécution du contrat : _____ Si avenant, date d'effet : _____ Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : _____ Durée hebdomadaire du travail : _____ heures _____ minutes Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Rémunération *Indiquer SMC ou SMC (salaire minimum conventionnel) 1 ^{ère} année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ 2 ^{ème} année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ 3 ^{ème} année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ 4 ^{ème} année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ Salaire brut mensuel à l'embauche : _____ € Caisse de retraite complémentaire : _____ Avantages en nature : Nourriture : _____ € / jour Logement : _____ € / mois Prime de panier : _____ € / mois		
LA FORMATION		
Etablissement de formation responsable : _____ Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____ Intitulé précis : _____ N° UAI de l'établissement : _____ Code du diplôme : _____ Adresse : N° Voie _____ Organisation de la formation : _____ Complément : _____ 1 ^{ère} année, du _____ au _____ : _____ heures Code postal : _____ Commune : _____ 2 ^{ème} année, du _____ au _____ : _____ heures Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur) _____ 3 ^{ème} année, du _____ au _____ : _____ heures Inspection pédagogique compétente : _____ Date d'inscription de l'apprenti : _____		
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste sur l'honneur de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat Fait le _____ à _____ Signature de l'employeur _____ Signature de l'apprenti(e) _____ Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) _____		
CADRE RESERVE A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT		
Nom de l'organisme : _____ N° SIRET de l'organisme : _____ Adresse de l'organisme : N° Voie _____ N° de gestion interne : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Date de réception du dossier complet : _____ Date de la décision : _____ N° d'enregistrement : _____ Numéro d'avenant : _____		

Pour remplir le contrat reportez-vous à la notice FA 14 ou effectuez votre démarche en ligne sur le portail de l'alternance - www.alternance.emploi.gouv.fr

- Vous êtes suivi :
 - à l'université par votre **tuteur pédagogique**
 - dans l'entreprise/laboratoire public par votre **maître d'apprentissage**
 - par le **Centre de Formation des Apprentis**, le CFA EPURE Méditerranée (www.cfa-epure.com)
- Votre tuteur pédagogique organise une visite dans votre laboratoire d'accueil 2 fois par an si possible en présentiel.
- Votre **carnet d'apprentissage** est l'outil de liaison entre le tuteur, le maître d'apprentissage et vous.
 - Il permet de suivre la progression des acquis à ces trois partenaires.
 - Il doit faciliter le dialogue entre vous et votre maître d'apprentissage

Pour en savoir plus : www.cfa-epure.com/media/GUIDE-DE-L-APPRENTI.pdf

Niveau	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Licence Pro	51 % du SMIC, soit 871,73 €	61 % du SMIC, soit 1042,66 €	100 % du SMIC, soit 1709,28 €

<http://www.cfa-epure.com/>

[Portail de l'alternant](#)

Salaire brut = salaire net

La grille de salaire pour les LP correspond à « l'année 2 »

L'apprentissage

Quelle procédure ?

La relation est tripartite

VOUS - l'entreprise - le CFA*

* En tant que représentant de la formation

L'alternance dans le secteur public – comment ça marche ?

- Le **CNRS** et **l'INRA** ouvrent en janvier/février et **l'INSERM** en avril une nouvelle campagne d'apprentissage.
 - Une fois la campagne ouverte, l'unité d'accueil remet son dossier de demande de contrat d'apprentissage au **Président du Centre de recherche**. Le Président peut fixer un ordre de priorité en cas de pluralité des demandes avant de transmettre les dossiers à la **Direction des ressources humaines de sa délégation régionale** de gestion.
 - Les dossiers sont ensuite soumis à l'examen par une **commission nationale** qui formulera son avis sur chaque dossier.
 - Il appartient à la **Direction générale** de répartir le quota national de recrutement des apprentis.
-

L'alternance dans le secteur public – comment ça marche ?

Financement du contrat :

- La rémunération de l'apprenti(e) est prise en charge sur la masse salariale de l'organisme d'accueil (CNRS, INSERM, INRA, etc).
- Les frais de formation sont financés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou pris en charge sur les ressources propres de l'unité d'accueil.

Comment candidater ?

Envoyer sa candidature à la **LP GBHQ** et

- Prendre directement contact avec un laboratoire de recherche académique
 - Envoyer sa candidature à la direction d'un Institut de recherche
 - Se renseigner auprès de ses enseignants universitaires
-

Pour en savoir plus sur l'apprentissage dans la fonction publique :

Portail de la fonction publique

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage> ou

http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5012/navigation/accueil

Site du Ministère du travail, de l'emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/apprentissage/>

Le contrat de professionnalisation est uniquement possible dans les **entreprises privées**.

Il est applicable en **formation continue** et pour des personnes âgées de **plus de 29 ans**.

La relation est tripartite

VOUS - l'entreprise – l'UnicePro*

*En tant que représentant de la formation

**L'entreprise privée/le laboratoire du
secteur public**

signe

avec le salarié :
le contrat de professionnalisation
[\(document Cerfa en ligne\)](#)

avec UnicePro :
la convention de formation professionnelle

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Document relatif aux articles L. 8111-1, L. 8111-2, L. 8111-3, L. 8111-4, L. 8111-5, L. 8111-6, L. 8111-7, L. 8111-8, L. 8111-9, L. 8111-10, L. 8111-11, L. 8111-12, L. 8111-13, L. 8111-14, L. 8111-15, L. 8111-16, L. 8111-17, L. 8111-18, L. 8111-19, L. 8111-20, L. 8111-21, L. 8111-22, L. 8111-23, L. 8111-24, L. 8111-25, L. 8111-26, L. 8111-27, L. 8111-28, L. 8111-29, L. 8111-30, L. 8111-31, L. 8111-32, L. 8111-33, L. 8111-34, L. 8111-35, L. 8111-36, L. 8111-37, L. 8111-38, L. 8111-39, L. 8111-40, L. 8111-41, L. 8111-42, L. 8111-43, L. 8111-44, L. 8111-45, L. 8111-46, L. 8111-47, L. 8111-48, L. 8111-49, L. 8111-50, L. 8111-51, L. 8111-52, L. 8111-53, L. 8111-54, L. 8111-55, L. 8111-56, L. 8111-57, L. 8111-58, L. 8111-59, L. 8111-60, L. 8111-61, L. 8111-62, L. 8111-63, L. 8111-64, L. 8111-65, L. 8111-66, L. 8111-67, L. 8111-68, L. 8111-69, L. 8111-70, L. 8111-71, L. 8111-72, L. 8111-73, L. 8111-74, L. 8111-75, L. 8111-76, L. 8111-77, L. 8111-78, L. 8111-79, L. 8111-80, L. 8111-81, L. 8111-82, L. 8111-83, L. 8111-84, L. 8111-85, L. 8111-86, L. 8111-87, L. 8111-88, L. 8111-89, L. 8111-90, L. 8111-91, L. 8111-92, L. 8111-93, L. 8111-94, L. 8111-95, L. 8111-96, L. 8111-97, L. 8111-98, L. 8111-99, L. 8111-100

Raison sociale de l'organisme de formation :
Numéro de déclaration d'activité :
auprès de la Préfecture de la Région :
N° :
CONVENTION PLURIANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :
1) (organisme de formation) :
2) (désignation de l'entreprise) :
représentés par :
est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION
L'organisme s'engage à organiser l'action (les actions) de formation suivante(s) : (à détailler pour chacune des actions prévues ; ces informations peuvent figurer dans une Annexe à la convention)
• Intitulé de l'action :
• Objectifs :
• Programme, méthodes, moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre : voir en annexe
• Type d'action de formation (article L8113-1 du Code du travail) :

Niveau de salaire applicable à un salarié en contrat de professionnalisation :

Niveau	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Licence Pro	55 % du SMIC, soit 940,10,72 €	70 % du SMIC, soit 1196,49 €	100 % du SMIC, soit 1709,28 €

Contrat d'apprentissage (CA)
ou
contrat de professionnalisation (CP) ?

- **Un salaire inférieure au SMIC pour un élément qualifié**
de 51% (contrat d'apprentissage) à 55% (contrat de professionnalisation)
du SMIC pour un étudiant de moins de 21 ans
 - **Pas de charges patronales sur le salaire**
 - **Aides à l'embauche d'un jeune alternant possible**
-

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

portail de
L'ALTERNANCE
Apprentissage et contrat de professionnalisation

Connexion

Rechercher Aide Partager

#DÉMARRETASTORY DÉCOUVRIR L'ALTERNANCE EMPLOYEUR ALTERNANT ORGANISME DE FORMATION ACTUALITÉS

Accueil > Calculez les aides financières

Retour à l'accueil

SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

Étape 1/3

JE SUIS UN EMPLOYEUR

Le type de contrat d'alternance

Quel est le type de contrat pour lequel vous souhaitez faire une simulation ?

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

JE SUIS UN ALTERNANT

Les informations sur le contrat

Quel est le niveau de formation visé ?

Niveau 6 (Licence, 1ère année de Master...)

Quelle est la durée du contrat (en années) ?

1 2 3 4 ⓘ

Date de signature du contrat

01/09/2021

COMMENCER LA SIMULATION

L'alternance

Quelles obligations ?

- **Statut de salarié**

Avec un statut de salarié, l'alternant bénéficie de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles applicables aux autres salariés de l'entreprise.

- **Présence aux cours obligatoire**

Le temps consacré aux actions de formation est compris dans l'horaire de travail (cf calendrier des cours). En cas d'impossibilité de suivre un cours, l'alternant doit avertir par mail son tuteur et transmettre un document justificatif (certificat maladie et d'arrêt de travail,..)

Les heures d'absences injustifiées peuvent être déduites du salaire.

- **Respect du règlement intérieur**

L'alternant se conforme à la discipline et au RI du centre de formation ainsi qu'aux articles du contrat de travail ; en cas de manquements graves et après avertissements formels, l'entreprise peut prononcer le licenciement de l'alternant.

L'alternance

A l'étranger?

Le CFA Epure accompagne la mobilité internationale des alternants :

- Vérification de la faisabilité du projet (initié par l'entreprise, le responsable de formation ou à la demande de l'apprenti)
- Veille réglementaire
- Fourniture d'outils administratifs et financiers
- Demande de subvention auprès des OPCO

<https://www.cfa-epure.com/media/FICHE-MOBILITE-WEB.pdf>



L'ALTERNANCE

Comment **trouver mon contrat** ?

Si vous faites le choix de l'alternance, vous serez **accompagné pour trouver votre contrat :**

- **Coaching collectif** (atelier « projet professionnel », « technique de recherche d'entreprises », « CV, lettre de motivation », « préparation à l'entretien »)
(La date/horaire du coaching seront communiqués aux candidats par mail)
 - **Suivi individuel si besoin** (démarches, contacts entreprises, préparation entretiens, conseils des anciens..)
-

La recherche de laboratoire d'accueil peut débuter avant l'audition pour la sélection pédagogique.

Vous devez :

- définir votre **projet professionnel**
 - concevoir un **CV efficace**
 - rédiger une **lettre de motivation convaincante**
 - **connaître parfaitement** l'organisation, le contenu et le calendrier de **la LP GBHQ**
 - **connaître l'alternance** (les contrats, le coût pour l'entreprise, etc)
 - réaliser **une recherche d'entreprises efficace**
 - vous préparer pour **réussir votre entretien**
 - **avoir confiance en vous** en restant réaliste
-

La recherche de contrat d'alternance = un **PROJET**
nécessitant du **TEMPS**, une **METHODE**, des **OUTILS**

- Définir les entreprises cibles
 - Couvrir **une zone géographique large** (voir calendrier)
 - Bien **connaître les métiers** accessibles avec le diplôme de la LP
 - Réaliser des candidatures spontanées
 - Consulter les offres sur les sites des entreprises
 - Se faire connaître et rendre sa recherche visible à travers des **réseaux**
 - Adopter la démarche « **networking** » (« l'esprit confiance et partage »)
 - S'inscrire dans des cabinets de recrutement
 - Contacter les « **anciens** »
 - Réaliser **un suivi** de ses recherches
-

Transmettre à l'entreprise :

- Votre CV
- Une lettre de motivation adaptée aux activités de l'entreprise
- Des lettres de recommandation
- Le calendrier de la formation
- La plaquette
- Le contenu des enseignements
- Et mentionner que la formation a été labellisée par le Pôle de Compétitivité EUROBIOMED (surtout si l'entreprise est également membre de ce consortium)
- Et mentionner que la formation est certifiée ISO 9001 et Qualiopi



Vos interlocuteurs alternance

Sabine LINDENTHAL

(directrice de la formation)

Sabine.Lindenthal@univ-cotedazur.fr

Stéphanie BELLAVIA

(gestionnaire de la formation)

Stephanie.Bellavia@univ-cotedazur.fr
